

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :  
083-248300543-20180522-lmc1130762-DE-1-1  
Date de validation par la préfecture : lundi 4 juin 2018  
Date d'affichage : 25/05/2018

**CONSEIL METROPOLITAIN DU  
mardi 22 mai 2018**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS  
EN EXERCICE : 81**

**QUORUM : 41**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE convoqué le mardi 22 mai 2018, a été assemblé  
sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : Madame Audrey PASQUALI-CERNY

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
54	22	5

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**N° 18/05/194**

**PROCEDURE DE  
CLASSEMENT D'OFFICE DES  
VOIES DES LOTISSEMENTS  
SIS LE REVEST LES EAUX  
DANS LE DOMAINE  
PUBLIC METROPOLITAIN**

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Marline BERARD, Madame Nicole BERNARDINI, Madame Véronique BERNARDINI, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Monsieur François CARRASSAN, Madame Fabiola CASAGRANDE, M. Robert CAVANNA, Monsieur Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Marc DESGORCES, Madame Annick DUCARRE, M. Hubert FALCO, Monsieur Alain FUMAZ, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, Monsieur Damien GUTTIEREZ, M. Jean-Pierre HASLIN, Mme Christiane HUMMEL, Madame Christiane JAMBOU, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Laure LAVALETTE, Madame Danièle LE GAC, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Edwige MARINO, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Monsieur Jérôme NAVARRO, Madame Christine PAGANI-BEZY, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Léopold TROUILLAS, Monsieur Jérémie VIDAL, M. Gilles VINCENT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

**REPRESENTES :**

Madame Dominique ANDREOTTI représenté(e) par Monsieur Yann TAINGUY, Madame Edith AUDIBERT représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, Madame Nathalie BICAIS représenté(e) par Madame Nicole BERNARDINI, Madame Marie-Christine BOUCHEZ représenté(e) par Madame Christiane JAMBOU, Monsieur Jean-Pierre COLIN représenté(e) par Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Michel DALMAS représenté(e) par Madame Chantal PORTUESE, Madame Caroline DEPALLENS représenté(e) par Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO représenté(e) par Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Jean-Pierre EMERIC représenté(e) par M. Christian SIMON, Madame Florence FEUNTEUN représenté(e) par M. Yannick CHENEVARD, Madame Vanessa GERBY-GESELLIN représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Geneviève LEVY représenté(e) par Madame Marline BERARD, Monsieur Mohamed MAHALI représenté(e) par Monsieur Jérôme NAVARRO, Monsieur Guy MARGUERITTE représenté(e) par Madame Fabiola CASAGRANDE, Madame Josette MASSI représenté(e) par M. Robert CAVANNA, M. Jean-Louis MASSON représenté(e) par M. Jean-Pierre HASLIN, Madame Anne-Marie METAL représenté(e) par Madame Véronique BERNARDINI, Madame Anne-Marie RINALDI représenté(e) par Madame Annick DUCARRE, M. Hervé STASSINOS représenté(e) par Madame Valérie RIALLAND, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par Monsieur Jérémie VIDAL, M. Marc VUILLEMOT représenté(e) par Monsieur Anthony CIVETTINI

**ABSENTS :**

Madame Béatrice BROTONS, Madame Raphaëlle LEGUEN, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Reine PEUGEOT, Madame Karine TROPINI

## **Séance Publique du 22 mai 2018**

**N° D'ORDRE : 18/05/194**

**OBJET : PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE DES  
VOIES DES LOTISSEMENTS SIS LE REVEST  
LES EAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC  
METROPOLITAIN**

**M. Le Président expose :**

Mes chers collègues,

Le transfert de la compétence «Voirie» à la Métropole TPM emporte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, substitution de cette dernière aux communes pour prendre les décisions relatives au classement et au déclassement des voies, aux opérations inhérentes à la création et à la suppression de voies.

La procédure de classement d'office des voies privées d'un lotissement dans le domaine public métropolitain sur le fondement de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme prévoit que « la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées ».

Il appartient donc à TPM de poursuivre la procédure de classement d'office initiée par la Commune du Revest Les Eaux par la délibération susvisée.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

La procédure de classement d'office requiert la mise en œuvre d'une enquête publique qui sera ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Il est nécessaire en l'absence d'accord amiable des propriétaires et en l'absence d'Associations Syndicales Libres des lotissements d'engager la procédure de classement d'office pour les voies suivantes situées sur la Commune du Revest Les Eaux :

- Les Abeilles d'Or situé Chemin de la Salvatte,
- Les Majoliques situé Chemin de Fontanieu,
- La Salvatte situé Impasse de la Salvatte,

Après avoir entendu le rapport du Président,

## **LE CONSEIL METROPOLITAIN**

**VU** le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L 318-3 et R 318-10,

**VU** la délibération N° 86/17 du Conseil Municipal de la Commune du Revest Les Eaux en date du 27 novembre 2017 portant transfert d'office dans le domaine public communal les voiries des lotissements Les Abeilles d'Or, les Majoliques et la Salvatte,

**VU** l'avis de la Commission Finances du 14 Mai 2018,

Et après en avoir délibéré,

# **D E C I D E**

## **ARTICLE 1**

**D'APPROUVER** l'engagement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain, sans indemnité des voiries des lotissements suivants situées sur la Commune du Revest Les Eaux:

- « Les Abeilles d'Or »,
- « Les Majoliques »,
- « La Salvatte ».

## **ARTICLE 2**

**D'AUTORISER** à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante et en fixer les modalités.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 22 mai 2018

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre



- Copie -

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0